

Compte de libre passage

Placez votre avoir de caisse de pension à un taux préférentiel

Vous avez cessé votre activité lucrative provisoirement ou à long terme? Placez votre avoir de caisse de pension de manière sûre et avantageuse sur un compte de libre passage de la Banque Migros. Une solution intermédiaire simple, à des conditions optimales.



Économiser des impôts

Le capital et le produit des intérêts sont exonérés d'impôts jusqu'à l'échéance.



Taux d'intérêt préférentiel

Profitez de produits d'intérêts attrayants.



Rendement à long terme

Sur plusieurs années, votre avoir de libre passage bénéficie des intérêts composés.

Offre

Disponibilité

L'offre est proposée aux particuliers avec des avoirs de vieillesse.

Variantes

Le produit est géré en CHF.

Particularités

Un compte de libre passage peut être géré à condition de disposer d'un avoir de vieillesse auprès d'une caisse de pension.

Le capital de libre passage arrive à échéance à l'âge de référence. Si le preneur de prévoyance apporte la preuve qu'il continue d'exercer une activité lucrative, il peut reporter le versement des prestations au maximum cinq ans au-delà de l'âge de référence.

Les preneurs de prévoyance qui devraient percevoir leurs prestations de vieillesse dans les années 2024-2029 parce qu'ils atteignent ou ont déjà dépassé l'âge de référence et qui n'exercent plus d'activité lucrative peuvent reporter le versement de ces prestations jusqu'au 31.12.2029, mais au maximum cinq ans au-delà de l'âge de référence.

Revenus

Les intérêts sont crédités chaque année au 31 décembre.

Taux d'intérêt créditeur	0,050%
--------------------------	--------

Retrait

Pas de délai de préavis. Les retraits sont soumis à des restrictions légales. Ils sont autorisés seulement pour le rachat dans une caisse de pension, le financement d'un logement en propriété, le lancement d'une activité

indépendante, le changement de fondation de libre passage, en cas d'invalidité ou de départ définitif de Suisse.

Frais principaux

Ouverture et clôture de compte	gratuit
Tenue de compte	gratuit
Boucllement de compte par an	gratuit
Ecriture entrée par trafic des paiements	gratuit
Retrait jusqu'à	selon la loi
Relevé de compte en ligne	gratuit
Relevé de compte par la poste, par extrait	gratuit
Avis d'écriture en ligne	gratuit
Avis d'écriture par la poste, par avis	gratuit

Informations pratiques

Conseils pratiques

- Tout ou partie de l'avoir de libre passage peut être investi dans des Migros Bank Fonds pour profiter d'éventuels revenus du capital supplémentaires.
- Un retrait des avoirs de libre passage en faveur d'un prêt hypothécaire permet de réduire la dette et la charge d'intérêt.

Examinez aussi nos
fonds de prévoyance

[banquemigros.ch/fondsdeprevoyance](https://www.banquemigros.ch/fondsdeprevoyance)